



Projet de décret d'application de PPCR à certains corps d'ingénieurs, présenté au à la Commission des statuts du Conseil Supérieur de la Fonction Publique de l'Etat, le 26 octobre 2016

Communiqué

Pour le service public, il faut reconnaître le Bac+5 !

Après de nombreuses tergiversations, et après les « Assises des Ingénieurs » dont les conclusions ont été manifestement « empêchées », après le projet pour les ITPE porté par la Ministre de l'Environnement, il est bien évident que les ingénieurs de l'État peuvent se sentir floués.

En effet, le projet gouvernemental, qui passe le 26 septembre à la Commission des Statuts du Conseil supérieur de la Fonction publique de l'État, se contente de l'application quasi-mécanique des dispositions de PPCR aux ingénieurs, sans réflexion sérieuse sur la place et le rôle des ingénieurs, sans concertation avec les intéressés.

Une certaine revalorisation des deux premiers échelons, minorée par des points d'indice représentant l'intégration de primes, et par la suppression des bonifications d'avancement (environ 3 ans, en moyenne), l'instauration du GRAF (GRade à Accès Fonctionnel) qui va justifier la faiblesse de l'accès au corps des IPEF, seraient pour solde de tout compte ?

Les besoins de technicité, d'expertise, de développement de projet, d'encadrement, de mise en œuvre dans nos ministères MEEM et MLHD, et dans l'ensemble du service public sont considérables. Réussir la transition écologique et énergétique, aménager durablement le territoire, adapter les transports, répondre à la crise du mal-logement, prévenir et gérer les risques, fournir les données nécessaires aux usagers, à l'industrie...

...le ministère parle pour les ingénieurs de « cadres à culture scientifique et technique (sic !) » et renvoie ce qui reste d'actions opérationnelles aux Établissements Publics et aux collectivités, qui eux même sous-traitent faute de moyens.

La grille du A-type de PPCR devient ainsi le cadre d'une conception qui fait de l'ingénieur un gestionnaire plutôt qu'un concepteur, et un maître d'œuvre, plus ou moins interchangeable avec les cadres administratifs.

Dans le même temps la DGAFP n'envisage pas a contrario pour l'instant d'intégrer les ingénieurs d'études, comme ceux de l'IFSTTAR, actuellement sur des statuts du CNRS et du MENESR, pourtant recrutés bac+3, ajoutant au malthusianisme et à la dévalorisation de la technicité du projet.

Cette conception dévalorise la filière technique de nos ministères, sans reconnaissance particulière de la filière administrative.

Comment s'y retrouver, tant les réformes successives ont brouillé les pistes ? Attachés recrutés Bac+3 plus un an d'IRA non reconnu, et possédant très souvent individuellement un master Bac+5, ingénieurs pré-recrutés Bac+2, plus 3 ans d'école d'ingénieurs et devant posséder le titre d'ingénieur pour être titularisés, ingénieurs recrutés Bac+3, hors de notre ministère, des enseignants recrutés Bac+5, mais pas pré-recrutés, etc...Les titulaires d'un doctorat, restent non reconnus, à un bonus d'avancement prêt, la reconnaissance des corps A+ est renvoyée par PPCR à une commission...

Dans le même temps il prévoit d'appliquer à tout le monde le RIFSEEP, sur la base de 4 niveaux de fonctions, d'un complément annuel au mérite, en intégrant tous les types de primes existants, informatiques

Organisation Fédérale des Ingénieurs, Cadres et Techniciens - Fédération CGT Equipement-Environnement

263 avenue de Paris Case 543 93515 Montreuil Cedex

Tél. : 01 55 82 88 72 • mail : ofict.equipement@cgt.fr • site : <http://ofict.reference-syndicale.fr>

ou autres, dans un système rigide, sans financement, propre à faire des économies.

La reconnaissance des qualifications de la catégorie A et notamment du niveau de qualification Bac+5 (master, titre d'ingénieur) , technique comme administrative, si nécessaire au service public, aux recrutements, aux agents, est un sérieux chantier, à ouvrir rapidement. La réforme proposée aujourd'hui se propose surtout d'enterrer le sujet.

L'OFICT CGT Equipement-Environnement :

- refuse le RIFSEEP
- demande à ce que le chantier de la reconnaissance des qualifications des ingénieurs soit réellement ouvert, ce que le projet calqué sur le A-type ne permet pas de faire
- s'oppose à la création du 3ième grade à accès fonctionnel et demande l'élargissement de l'accès au corps des IPEF, l'augmentation des postes en concours interne et sur liste d'aptitude.
- demande l'intégration progressive des primes au salaire

La CGT se prononce pour des corps à 2 grades, avec un début de carrière à 2 fois le SMIC (soit 2X1800€ brut) pour le niveau Bac+5, et le doublement de la rémunération pour une carrière dans la même grille, des possibilités élargies d'accès au niveau de qualification supérieur.

Dans le cadre particulier de la discussion du décret le 26 septembre au Conseil Supérieur de la Fonction Publique, la CGT défend :

- l'intégration à ce statut A-type des corps d'ingénieurs d'études actuellement recrutés sur licence et master pro.
- un accès non fonctionnel au 3ième grade, par examen professionnel et tableau d'avancement au choix.
- l'instauration d'un examen professionnel permettant l'accès au 2ième grade, parallèlement à l'inscription au choix, comme il est de règle dans les corps de la fonction publique
- et le besoin d'une mobilité adaptée au moment de l'avancement
- une réduction de 3 ans au total de la durée des échelons des deux premiers grades compte tenu de la suppression des bonifications d'ancienneté.
- une période transitoire permettant un accès plus large au 3ième grade des collègues en emploi fonctionnel.

Le défunt projet de fusion des corps d'ingénieurs avaient vu une mobilisation de tous les corps d'ingénieurs avec l'ensemble des centrales syndicales pour défendre leurs missions, leurs formations, leurs recrutements, leur mobilité. Les assises des ingénieurs avait représenté un moment important de débat, malheureusement non suivi de propositions concrètes.

Quant au fond la situation de nos services publics et l'avenir des ingénieurs demande aujourd'hui à nouveau des mobilisations d'ampleur.

Nous appelons à élargir les mobilisations des ingénieurs.

Nous pensons indispensable de rechercher le rassemblement syndical le plus large pour que l'ensemble des ingénieurs puissent se retrouver rapidement dans une action convergente.

Montreuil, le 22 septembre 2016